

NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité

Nous voterons le 24 septembre prochain sur 3 projets de taxes: l'initiative "solaire", le contre-projet direct du Parlement et un projet d'article constitutionnel visant à l'origine à combattre l'initiative "énergie et environnement", retirée depuis par ses auteurs.

Caractéristiques communes de ces trois objets:

- ils frapperont d'un impôt supplémentaire les carburants (essence et diesel), le mazout, le charbon, le gaz et l'électricité issue des centrales thermiques.
- ils mettront en place un nouveau moulin à subventions fédérales alimenté par nous tous, pour le bénéfice d'une minorité.

Les nouveaux impôts sur l'énergie pénaliseront:

- les familles avec enfants
- les personnes à revenu modeste
- les montagnards
- les artisans, les paysans et les PME
- les retraités

De quoi s'agit-il?

I. Initiative pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)

L'initiative entend promouvoir le recours à l'énergie solaire sur les surfaces bâties et l'utilisation rationnelle de l'énergie par des subventions. Dans ce but, la Confédération prélèverait pendant 25 ans une redevance sur les énergies non renouvelables, dont le taux initial de 0,1 ct./kWh serait porté progressivement à 0,5 ct./kWh au cours des cinq années suivant son instauration.

Recettes annuelles espérées: environ 800 millions de francs.

II. Contre-projet instituant une taxe visant à encourager les énergies renouvelables (taxe d'encouragement)

Le contre-projet frappe toutes les énergies non renouvelables d'une taxe de 0,3 ct./kWh. Le produit de cette taxe servirait principalement à encourager le recours aux agents renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie et à conserver et rénover les centrales hydrauliques. Durée: 10 ans, avec prolongation possible de 5 ans.

Recettes attendues: environ 450 millions de francs par année.

III. Projet d'article constitutionnel instituant une taxe sur les énergies non renouvelables (norme de base)

Cette "norme de base" frappe toutes les énergies non renouvelables d'une taxe plafonnée à 2 ct./kWh, laquelle remplacerait progressivement la taxe d'encouragement précitée. Le produit de cette taxe servirait à réduire les charges salariales obligatoires.

Recettes annuelles convoitées: plus de 3 milliards de francs.

3x NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité



Un impôt à double détente

Après bien des discussions et des navettes, les Chambres fédérales se sont finalement ralliées au système constitutionnel à double détente concocté par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE): d'abord une taxe transitoire dite d'encouragement dès 2001, remplacée ensuite par une taxe sur les énergies non renouvelables (norme de base) qui prendra le relais par étapes. Même si la seconde taxe est appelée à succéder à la première, on constate que l'affectation de leurs recettes diffère complètement.

Si la norme de base est acceptée par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral proposera une loi d'exécution, laquelle constituera également un élément du futur régime des finances fédérales assorti d'incitations écologiques. Le régime actuel échoit en 2006; mais la nouvelle loi pourrait entrer en vigueur plus tôt.

Le moulin à subventions

On ne cumulera pas les taxes. Dès que la loi d'exécution de la norme de base entrera en vigueur, une partie proportionnelle de la taxe (l'équivalent de la taxe "transitoire") restera affectée à la politique de l'énergie. En clair et dans tous les cas: 450 millions de francs issus de l'un ou l'autre impôt alimenteront annuellement le moulin à subventions pendant 10 à 15 ans!

Les effets de la nouvelle taxe de 2 ct/kWh:

Essence/diesel: + 20 ct/litre

Mazout: + 50%

Gaz: + 40%

Electricité: + 4,5%

Qui paiera la facture?

La réponse est simple: les entreprises et les ménages régleront la facture qui se situera, une fois tirée la première salve du système à double détente, à 450 millions de francs par année, pour culminer à plus de 3 milliards de francs l'an (sans la TVA!) dès que la deuxième gâchette aura été actionnée.

Compensation ... partielle

Avec l'entrée en vigueur de la norme constitutionnelle dite "de base", il y aura certes compensation partielle par le biais d'une réduction de 1% des cotisations sociales (0,5% pour les employeurs, 0,5% pour les salariés). Il n'en demeure pas moins que tous ces projets constituent en fait des impôts destinés à procurer de nouvelles recettes à l'Etat et que la facture restera salée pour la plupart d'entre nous.

Les nouveaux impôts sont socialement injustes:

Une famille de 3 personnes habite un appartement de 96 m², en plaine, dans un immeuble rénové en 1991. A cette occasion, les façades ont été dûment isolées. Elle possède une voiture de classe moyenne, parcourant 17'000 km. par année et consommant 9 litres/100 km.

Compte tenu de la réduction de 0,5% sur les cotisations sociales promises par la "norme de base", cette famille paiera encore Fr. 319.- d'impôts supplémentaires avec un revenu moyen de Fr. 78'000.-

Elle paiera bien davantage si son revenu est plus modeste. Idem si elle habite en montagne, où le climat est plus rigoureux qu'en plaine et la voiture indispensable.

Mais si cette même famille dispose d'un haut revenu, par ex. Fr. 190'000.-, elle réalisera un gain de Fr. 241.- ! Plus ce revenu augmente, plus elle y gagnera...

Quant aux retraités, ils paieront l'entier de la facture, soit, dans cet exemple, Fr. 709.- d'impôts supplémentaires.

Sans commentaire...

3x NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité



A propos d'environnement...

La Suisse joue un rôle de pionnier en matière de politique de l'environnement et de l'énergie. Depuis des années, elle s'efforce de protéger le climat, la terre et l'eau. Tout un arsenal législatif a été mis en place à cet effet:

- Protection de la nature et du paysage
- Loi sur la protection de l'environnement
- Loi sur la protection des eaux
- Ordonnance sur la protection de l'air
- Loi sur le CO₂
- Taxe d'incitation sur l'huile de chauffage
- Loi sur l'énergie
- Programme d'action Energie 2000
- Promotion des transports publics
- Etc, etc.

La population et les entreprises ont engagé des moyens considérables pour appliquer ces mesures. Le trio d'impôts supplémentaires qui nous est proposé s'écarte de la (bonne) politique menée jusqu'ici.

Il faut le rejeter en bloc.

La position des milieux économiques

Les milieux économiques ont une attitude positive à l'égard des véritables taxes d'incitation liées aux émissions de polluants. Ils rejettent par contre celles prélevées sur la consommation des agents énergétiques. Il manque en effet à ces dernières le rapport direct avec les atteintes à l'environnement qui sont le propre des taxes sur les émissions.

Visant à orienter des comportements, de telles taxes doivent se justifier sous l'angle de la politique de l'environnement. Elle doivent également rester neutres du point de vue de la quote-part fiscale. Les prétendues taxes d'incitation sur lesquelles nous voterons cet automne n'en sont pas. Sous couvert de protection de l'environnement, elles cachent des impôts destinés à procurer des ressources supplémentaires à l'Etat et à alimenter un nouveau moulin à subventions.

Pourquoi nous disons 3 x non:

- en Suisse, depuis 1990, les impôts et taxes ont fait un bond de 29%. Au plan international, d'importants partenaires et concurrents sont déjà plus attractifs que nous ou en passe de le devenir
- les taxes sur l'énergie faussent le fonctionnement du marché; on pénalisera tout le monde pour reverser des centaines de millions de francs à de nouveaux abonnés aux subsides fédéraux
- leur perception annulera les effets attendus de l'abolition du monopole sur l'électricité
- on mettra sur pied une nouvelle machinerie fédérale à subventionner l'installation de cellules photovoltaïques ou de pompes à chaleur, le recours à la biomasse, l'assainissement des cours d'eau, les moulins à vent, etc...
- les recettes convoitées démontrent que les trois projets de taxes sur l'énergie ne cherchent pas qu'à infléchir des comportements mais qu'ils visent d'abord un but fiscal, lequel aura un effet boomerang sur la capacité concurrentielle de nos entreprises.

Le début d'un engrenage

Ces taxes sont le début d'un engrenage. Un rapport de l'Administration fédérale suggère de revoir la question des déductions fiscales relatives aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Il propose encore de supprimer l'affectation au réseau routier de l'impôt sur les carburants, de supprimer également les remboursements de cet impôt aux entreprises de transports concessionnées, à l'agriculture, à la pêche et à la sylviculture.

Enfin, le rapport envisage de réaffecter (à quoi?) l'impôt sur les véhicules automobiles et la vignette autoroutière!

3x NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité

3x
NON

10 (bonnes) raisons de dire NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité

Revenu des ménages en baisse

Le revenu net des ménages a baissé de 10% depuis 1990. Principaux responsables: les impôts, taxes et autres prélèvements de l'Etat. Malgré cela, la Confédération voudrait encore prélever plusieurs milliards d'impôts supplémentaires sur les carburants, le mazout et le gaz. Ca suffit!

Facture de chauffage en hausse

Avec les nouveaux impôts sur l'énergie, le litre d'essence et de diesel coûtera 20 centimes de plus. Le mazout et le gaz jusqu'à 50% de plus! Les factures de chauffage et d'eau chaude prendront l'ascenseur et les ménages à revenu modeste ou moyen trinqueront.

Régions de montagne pénalisées

Les régions de montagne n'ont pas le climat de la Côte d'Azur ! De plus, elles dépendent du trafic routier pour leur desserte et leur ravitaillement. Leurs habitants souffriront donc particulièrement des nouveaux impôts frappant le mazout, le gaz et les carburants.

Familles les premières frappées

Plus une famille est nombreuse, plus elle consomme d'énergie pour se chauffer, produire l'eau chaude et se déplacer. Les nouveaux impôts sur le mazout, le gaz et les carburants sont socialement injustes car ils pénaliseront les familles avec enfants.

Site industriel désavantagé

Alors que nos industries paient déjà leur électricité bien plus cher que leurs concurrentes étrangères, l'Etat veut encore les charger d'impôts supplémentaires sur les autres sources d'énergies !

PME, paysans et artisans également touchés

Les nouveaux impôts sur les carburants, le mazout et le gaz pèseront sur l'artisanat, l'agriculture et les services qui dépendent fortement du pétrole et du gaz pour leurs besoins en énergie.

Fausse taxes d'incitation...

Les véritables taxes d'incitation sont liées aux émissions de polluants, pas à la consommation d'énergie. De plus, elles doivent être fiscalement neutres. Aucun des nouveaux impôts sur les carburants, le mazout et le gaz, ne répond à ces critères.

...mais vrais impôts

Alors que la productivité de nos entreprises a augmenté, la consommation d'énergie est restée stable. Les prétendus impôts incitatifs sur les carburants, le mazout et le gaz visent en réalité à alimenter les caisses de l'Etat. Ils ne créeront aucun emploi.

Nouveau moulin à subventions

Avec ses impôts supplémentaires sur les carburants, le mazout et le gaz, la Confédération devra mettre sur pied un nouveau moulin à subventions. Nous paierons tous pour de nouveaux abonnés aux subsides étatiques.

D'autres projets de taxes à l'étude

L'administration fédérale prépare déjà d'autres projets fiscaux à but soit-disant écologique. Ne mettons pas le doigt dans l'engrenage.

3x NON aux nouveaux impôts sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité

